



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet d'extension du parking visiteur de la clinique Mathilde sur la commune de Rouen.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

CLINIQUE MATHILDE

Raison sociale

N° SIRET

6 2 0 5 0 0 2 2 3 0 0 0 4 0

Type de société (SA, SCI...)

SASU

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

BERREGARD

Prénom(s)

Eric

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41.a)	Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus (133 places de stationnements créées).

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à l'extension du parking visiteur existant de la clinique privé Mathilde, du Groupe Vivalto Santé, par la création de 133 places et le déplacement de 41 places. Cette extension sera réalisée sur une surface de 3 500 m², actuellement en friche et appartenant à la SNCF. Une convention d'utilisation du terrain sera signée entre la clinique Mathilde et la SNCF.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste à agrandir le parking visiteurs existant de la clinique Mathilde, qui est aujourd'hui insuffisant en nombre de stationnement, et ainsi réduire la circulation des véhicules qui trouveront une place plus facilement et le stress que cela peut induire pour les patients.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus pour une durée de 3 mois environ.
Le site sera clos durant la phase travaux.
Un ancien quai de déchargement, présent dans l'emprise du projet, sera déconstruit.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Parking pour stationnement de véhicule léger de 133 places en matériaux drainants.
Les entrées et sorties existantes seront maintenues avec des barrières levantes automatiques et la parcelle sera close sur toute sa périphérie.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis d'Aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface Places créées Places déplacées	3 500 m ² 133 41

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 7 Voie : Boulevard de l'Europe

Lieu-dit :

Localité : ROUEN

Code postal : 7 6 1 0 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4 9 ° 2 5 , 3 9 " N Lat. : 0 1 ° 0 5 , 5 4 " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi de la Métropole Rouen Normandie - zonage UXM.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Les ZNIEFF les plus proches, situées à 850 m sont : - ZNIEFF de type 1 : LA CÔTE SAINTE-CATHERINE, - ZNIEFF de type 2 : LES COTEAUX EST DE L'AGGLOMÉRATION ROUENNAISE. (voir annexe 07)
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Métropole Rouen Normandie approuvé en janvier 2022.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	- Chapelle de Grandmont (classée MH). (voir annexe 07)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	- PPRI Vallée de Seine - Boucle de Rouen et BV du CAILLY, de l'AUBETTE et du ROBEC (projet hors zonage). - PPRT Site de LUBRIZOL de ROUEN et ZIP Petit et Grand Quevilly (projet hors zonage) - voir annexe 07.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	- PPRI Boucle de Rouen approuvé le 20/04/09 et modifié le 03/04/13, - PPRI Cailly approuvé le 11/07/22, - PPRT Lubrizol approuvé le 31/03/14, - PPRT ZIP approuvé le 25/01/18.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	D'après les données infoterre (ex-BASOL).
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Voir annexe 07.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Voir annexe 07.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 3,95 Km du projet, il s'agit de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) : - Boucles de la Seine Amont, Coteaux de Saint-Adrien (FR2300124). (voir annexe 06)
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classé le plus proche est La Côte Sainte-Catherine à Bonsecours et Rouen, situé à 850 m. (voir annexe 07)

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet est conçu avec un équilibre des terres entre les déblais et les remblais, hypothèse à confirmer techniquement lors des missions de maîtrise d'oeuvre.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Un apport minimum de grave naturelle permettra d'affiner le nivellement des fond de formes, ainsi que de la terre végétale pour les plantations.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet est situé en zone urbaine dense bâtie concernant la trame Verte et Bleue. Il est situé dans une emprise SNCF actuellement en friche jouxtant le parking actuel.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 3,95 Km du projet, il s'agit de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) : - Boucles de la Seine Amont, Coteaux de Saint-Adrien (FR2300124). (voir annexe 06)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Il est situé dans une emprise SNCF actuellement en friche jouxtant le parking actuel.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	- PPRT Site de LUBRIZOL de ROUEN et ZIP Petit et Grand Quevilly (projet hors zonage) - voir annexe 07.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le terrain d'assiette du projet : - n'est pas soumis aux risques de sismicité (zone 1 très faible), - n'est pas concerné par des mouvements de terrain, - n'est pas soumis aux risques d'inondation (hors zonage), - est exposé à un risque faible aux retraits gonflements des argiles, - est exposé à un risque faible de remontée de nappe (potentiellement sujettes aux inondations de cave).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le parking est privé et réservé à la clinique. Il sera accessible par 2 entrées avec des barrières levantes automatiques. L'impact sera relativement faible du fait de la nature actuelle de l'emprise du projet (parking existant).
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	La phase travaux du projet pourra générer des nuisances sonores sur une durée limitée. A terme, le projet ne génère pas de trafic supplémentaire et n'augmentera donc pas les niveaux sonores.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Situé à proximité d'un axe majeur (Boulevard de l'Europe).
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	Pendant la phase travaux, limité au moment de la réalisation de la couche de roulement.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	La phase travaux du projet pourra générer des vibrations (terrassements, rabotage, compactage). En phase exploitation, le projet n'augmentera pas les vibrations générées par le trafic routier.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet engendrera des émissions lumineuses par le biais de l'éclairage, mais elles seront très limitées par rapport à la situation actuelle (objectif 20 lux moyen, source LEDS).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le parking étant déjà existant, le projet n'engendre donc pas de nouveau rejet dans l'air. Au contraire, les véhicules devraient moins circuler pour trouver une place de stationnement et donc engendrer moins de rejets.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Durant la phase de travaux, le projet pourra engendrer des déchets qui seront évacués et traités dans des filières agréées. Pas de déchet en phase d'exploitation.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet sera réalisé au niveau du terrain naturel et aucune élévation n'est prévu pouvant porter atteinte au patrimoine.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet est situé en zone urbaine et il s'agit d'une extension d'un parking existant et d'une friche SNCF.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet prévoit la mise en place de mesure afin de réduire au maximum les effets négatifs sur l'environnement :

- Les places de parking nouvellement créées seront en matériaux drainant afin de réduire le ruissellement des eaux pluviales ;
 - Des ouvrages tampon seront mis en place sous la voirie afin de gérer les eaux pluviales pour une pluie occurrence centennale avant leur infiltration dans le sol ;
 - Des arbres et une haie seront plantés le long de la clôture au niveau de l'extension ;
 - Le projet utilisera au maximum les matériaux du site et il sera réalisé en équilibre concernant les déblais/remblais.
-
-

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le projet devrait être dispensé de l'évaluation environnementale puisque le projet prend place dans une zone urbaine dense et est déjà constitué aujourd'hui, d'une clinique privé et de son parking.

Le projet d'extension du parking existant, réalisé dans la friche SNCF jouxtant, a prévu dès sa conception, des mesures de réduction et de compensation pour les différents volets environnementaux (places de stationnement perméables,).

Par ailleurs, le volet eaux pluviales fait l'objet d'une note technique de dimensionnement.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 07 : Diagnostic environnemental simplifié	☒
2	Annexe 08 : Notice technique VRD	☒
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le



Signature du (des) demandeur(s)